

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Séance du conseil communautaire du 27 février 2023

- 1. Le contexte économique international et national**
- 2. La situation des finances publiques et la loi de finances 2023**
- 3. Les comptes prévisionnels 2022 de la CCVCC**
- 4. Une prospective financière de la CCVCC 2023-2028**
- 5. Les orientations budgétaires 2023 de la CCVCC**

Le ROB – rapport sur les orientations budgétaires - est défini à l'article L2312-1 du CGCT

- Il doit contenir :

- 1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- 2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- 3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
 - Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
 - Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, le rapport comporte également les informations relatives:
 - à la structure des effectifs ;
 - aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
 - à la durée effective du travail.

Le ROB – rapport sur les orientations budgétaires - est défini à l’article L2312-1 du CGCT

- **La Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 du 22 janvier 2018 a introduit deux nouveautés (article 13) :**
 - « II. - A l’occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :
 - 1° L’évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
 - 2° L’évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.
 - Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l’ensemble des budgets annexes.

→ Il doit être présenté devant l’organe délibérant dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

1. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL ET NATIONAL

L'économie mondiale a connu un fort ralentissement en 2022, évolution qui devrait être encore plus marquée en 2023... mais de nombreuses incertitudes demeurent

Croissance (% PIB)

	2021	2022 (projection)	2023 (projection)
France	6,8%	2,5%	0,7%
Allemagne	2,6%	1,5%	-0,3%
Zone Euro	5,2%	3,1%	0,5%
Royaume Uni	7,4%	3,6%	0,3%
Chine	8,1%	3,2%	4,4%
Etats-Unis	5,7%	1,6%	1,0%
Monde	6,0%	3,2%	2,7%

Source : FMI
(octobre 2022)

- **La conjoncture mondiale s'inscrit dans un contexte de ralentissement économique**, après une année 2021 marquée par une nette reprise.
- **Par rapport aux prévisions de fin 2021, l'année 2022 montre un ralentissement certain** (croissance de 3,2% en octobre 2022 contre une prévision de 4,9% en octobre 2021 pour cette même année 2022).
- **Les facteurs explicatifs sont multiples** : goulets d'étranglement touchant au commerce international, accélération de l'inflation (l'énergie en constitue la composante majeure en Europe, l'alimentation impactant très fortement les pays moins favorisés), la hausse des taux d'intérêt (destinée à juguler l'inflation), la hausse du dollar, la faible croissance chinoise (elle-même due en partie aux effets de la gestion du Covid), etc.
- **Le ralentissement économique sera plus fort en 2023, même si les dernières prévisions semblent moins pessimistes (cf. FMI – janvier 2023 et Commission Européenne en février 2023).**
- **Les incertitudes restent fortes concernant 2023** :
 - L'évolution de l'inflation et ses répercussions sur la croissance sont inconnues : une décélération de l'inflation est anticipée pour la seconde partie de 2023 mais comment évolueront les prix de l'énergie (ce qui revient à anticiper notamment les suites de la guerre en Ukraine mais aussi les tensions au Moyen-Orient) et les prix de l'alimentation ? La diffusion de la hausse des matières premières sur les autres prix ?
 - Les politiques monétaires et budgétaires des Etats seront-elles accommodantes ou restrictives... l'effet des politiques monétaires peut notamment impacter le niveau des taux d'intérêt, dans un contexte d'endettement élevé, public comme privé

1. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL ET NATIONAL

L'économie française a connu en 2022 une croissance finalement plus forte qu'anticipée en cours d'année après les premiers effets de la guerre en Ukraine mais le ralentissement devrait être fort en 2023

• Croissance :

- La croissance française a connu un ralentissement en 2022 au regard des prévisions de fin 2021 (2,6% contre une prévision de 3,9% fin 2021)... mais ce ralentissement a été moins fort que cela n'avait été anticipé suite aux premiers mois de la guerre en Ukraine.
- En 2023, la croissance devrait marquer le pas ; l'ampleur de ce ralentissement suscite des divergences entre prévisionnistes : entre 0,3 et 1% de croissance du PIB (contre 2,6% en 2022). Ce ralentissement est lié à la fois au ralentissement de la croissance mondiale (impact sur les exportations) et à des facteurs internes moins favorables (consommation impactée par la baisse du pouvoir d'achat, investissements impactés par les taux d'intérêts en forte hausse et un environnement moins porteur).

• Inflation :

- L'année 2022 a été marquée par une accélération de l'inflation, changement structurel après plusieurs décennies d'inflation inférieure à 2%. Cette inflation accrue avait débuté fin 2021 mais elle a été amplifiée par la guerre en Ukraine et a impacté en tout premier lieu l'énergie ainsi que l'alimentation. Les boucliers tarifaires et autres dispositifs mis en place par l'Etat ont limité l'inflation par rapport à la majorité des autres pays européens.
- La diffusion de cette inflation se poursuit encore début 2023, malgré une baisse (temporaire ?) des prix de l'énergie ; l'effet modérateur des « boucliers » tarifaires va diminuer. Les prévisions d'inflation en 2023 s'échelonnent entre 4 et 6%, soit un niveau équivalent ou légèrement inférieur à 2022.

Evolution du prix de certaines catégories de biens (2022)

Energie : +15,1%

Alimentation hors produits frais : +12,6%

Produits frais: +9,3%

Produits manufacturés: +4,6%

Habillement et chaussures : +2,6%

Ensemble hors tabac : +6%

Sources : INSEE (janvier 2023 – évol. sur 12 mois de décembre à décembre)

1. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL ET NATIONAL

L'économie française a connu en 2022 une croissance finalement plus forte qu'anticipée en cours d'année après les premiers effets de la guerre en Ukraine mais le ralentissement devrait être marqué en 2023

- **Chômage :**

- L'emploi a évolué favorablement en 2022, mieux qu' anticipaient les prévisionnistes : le nombre de demandeurs d'emplois a baissé de 9,4% pour la catégorie A et de 5,2% pour les catégories A, B et C. Le taux de chômage mesuré au 3ème trimestre 2022 atteignait 7,3% (à comparer avec un taux de 6% à l'échelle de l'OCDE).

- **Taux d'intérêt :**

- L'année 2022 a été marquée également par une forte hausse des taux d'intérêt, à court comme à long terme ; moyen privilégié pour combattre l'inflation, la BCE a rompu avec sa politique accommodante et a accru ses taux directeurs (de 0,25-0,5% fin 2022 à 2-2,75% fin 2022)
- Les taux de long terme ont également augmenté, passant pour les taux à 10 ans de 0,1% à 3%.
- Ces taux d'intérêt accrus n'ont pas manqué d'impacter les investissements publics comme privés, d'autant plus que le taux d'usure n'a été ajusté qu'avec retard, entraînant le blocage de certains projets.

	octobre-21	décembre-21	octobre-22	décembre-22	janvier-23
Euribor 3 mois	-0,55%	-0,57%	1,44%	2,07%	2,19%
Euribor 12 mois	-0,48%	0,50%	2,62%	3,03%	3,32%
TEC 10	0,16%	0,01%	2,75%	2,62%	2,88%
Taux de change \$ / €	1,16	1,13	1,02	1,06	1,06

- Les anticipations pour 2023 font apparaître un lien étroit avec l'évolution de l'inflation : une décélération de l'inflation devrait faciliter une baisse des taux d'intérêt. Dans les mois prochains, les taux court terme devraient continuer à se tendre, suite à la hausse des taux directeurs de la BCE (hausse en février et nouvelle hausse anticipée dans les prochaines semaines).

Sources : LFT - INSEE

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

Les collectivités locales ont vu leur situation financière se stabiliser en 2022, année marquée par l'accélération de l'inflation et la hausse des taux d'intérêt

La situation des finances publiques s'améliore à un rythme très lent : le plan de redressement des finances publiques de l'Etat a été contrarié en 2022 par l'effet des mesures budgétaires de soutien « anti inflation » ainsi que par la hausse des taux d'intérêt.

D'ores et déjà, les prévisions établies par l'Etat en septembre 2022 pour 2023 semblent très optimistes au regard notamment des nouvelles mesures de soutien approuvées début 2023, de l'évolution probable de la rémunération des agents publics courant 2023, et de taux d'intérêt plus élevés.

En 2022, les collectivités ont connu un effet-ciseaux : les dépenses de fonctionnement ont augmenté plus fortement que les recettes ; l'autofinancement a diminué.

L'investissement local a augmenté ; le recours accru à l'emprunt a eu pour effet la hausse de l'encours de la dette. Les indicateurs financiers restent bons (en moyenne).

Ces évolutions ont été semblables dans les différentes catégories de collectivités locales.

L'année 2023 est incertaine : quels seront les effets de la hausse des dépenses locales (impact de l'inflation et des dépenses contraintes - notamment les dépenses de personnel impactées par la hausse du point d'indice) comparée à l'évolution des recettes de fonctionnement et tout particulièrement des produits fiscaux (forte revalorisation des valeurs locatives mais capacité inégale à actionner les taux) ?

Besoin de financement % PIB	2021	2022	2023
Etat	-5,7	-5,5	-5,4
Organismes de Sécurité sociale	-0,2	0,1	-0,2
Collectivités locales (APUL)	0	0	-0,1
TOTAL	-6,5	-5,0	-5,0
Dette publique (% PIB)	2021	2022	2023
Volumes budgétaires des collectivités locales (Mds€) et évolutions en %21-22	Dépenses de fct 2022 (év.21-22)	Epargne brute (év 21-22)	Encours de dette (évol21-22)
Communes	78,4 (4,7%)	11,7 (-11,3%)	65 (+0,3%)
EPCI à fiscalité propre	42,9 (4,7%)	6,3 (-1,6%)	28,3 (0,7%)
Départements	60,1 (2,4%)	11,1 (-0,1%)	31 (-2,5%)
Régions et CU	23,8 (+4,6%)	6,3 (5,1%)	35,7 (8,4%)

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

Données prévisionnelles 2022 pour les communes et EPCI à fiscalité propre – Note de conjoncture Banque Postale / focus sur le fonctionnement

Communes

Les communes :

- La hausse des charges à caractère général (les plus touchées par l'accélération de l'inflation) est particulièrement forte (14,7%)
- Les charges de personnel, également dynamiques, n'ont pas été impactées en année pleine par la hausse du point d'indice de 3,5% (effective au 1^{er} juillet)
- La hausse des recettes fiscales est encore forte (notamment du fait de la revalorisation des bases de 3,4%)
- En revanche, les dotations et compensations ainsi que les produits des services ont peu évolué ; ces chiffres pointent l'enjeu lié à la politique tarifaires (quelle part des services doit on faire supporter aux usagers ?) mais aussi aux décisions de l'Etat touchant à la DGF.

Postes	2021 Ms€	2022 Md€	2021-22 évolution en %
Dépenses de fonctionnement	74,3	78,4	5,5%
Dont charges de personnel	40,1	41,5	3,4%
Charges à caractère général	17,7	20,3	14,7%
Dépenses d'intervention (dont subv-contributions)	13,3	13,5	1,8%
Recettes de fonctionnement	87,5	90,1	3,0%
Recettes fiscales	58,2	60,5	3,9%
Dotations et compensations fiscales	15,5	15,6	0,8%
Produits des services	6,1	6,2	3%

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

Données prévisionnelles 2022 pour les communes et EPCI à fiscalité propre – Note de conjoncture Banque Postale / focus sur le fonctionnement

Les EPCI à fiscalité propre :

- La hausse des charges à caractère général (les plus touchées par l'accélération de l'inflation) est très forte (11,2%)
- Les charges de personnel n'ont pas été impactées en année pleine par la hausse du point d'indice de 3,5%
- La hausse des recettes fiscales est encore forte (du fait de la revalorisation des bases de 3,4% mais aussi du dynamisme des recettes de TVA)
- En revanche les dotations et compensations ainsi que les produits des services ont peu évolué ; ces chiffres pointent l'enjeu lié à la politique tarifaire mais aussi aux décisions de l'Etat touchant à la DGF et aux compensations (à l'aube de la suppression de la CVAE notamment)

EPCI à fiscalité propre

Postes	2021 Ms€	2022 Md€	2021-22 évolution en %
Dépenses de fonctionnement	41	42,9	4,7%
Dont charges de personnel	10,6	11,2	5,1%
Charges à caractère général	7,4	8,2	11,7%
Dépenses d'intervention (dont subv-contributions)	8,6	9	4,8%
Recettes de fonctionnement	47,4	49,2	3,8%
Recettes fiscales	30,7	32,2	4,8%
Dotations et compensations fiscales	9,7	9,8	0,7%
Produits des services	3,2	3,3	5,6%

Principales dispositions de la loi de finances pour 2023 concernant le bloc communal

Les mesures limitant l'impact de l'inflation (art. 64, 113 et 181) – montant global évalué à 2,5 Mds€

Volet fiscal du bouclier tarifaire

- réduction du tarif de l'accise (art.64)

Bouclier tarifaire – électricité :

- limitation de la hausse du TRV (tarif réglementé) à +15% en moyenne (entre le 1/2/2023 et « fin 2023 »), après une limitation de la hausse à +4% entre le 1/2/2022 et le 1/2/2023)
- Les collectivités bénéficiaires sont celles :
 - qui comptent moins de dix agents salariés
 - qui ont des recettes de fonctionnement inférieures à 2 millions d'euros, pour leurs sites souscrivant une puissance inférieure ou égale à 36 kVA.
 - Champ d'application : entre 28 000 et 30 000 communes

Amortisseur – électricité :

- Réduction du prix de l'électricité hors acheminement et taxes : prise en charge de 50% du surcoût au-delà de 180 €/kwh (plafond de 500 €/kwh)
- Il concerne toutes les collectivités ou leurs groupements, y compris les SPIC (il faut attester de son éligibilité)

Filet de sécurité 2023

- prise en charge de 50% de la différence entre la hausse des dépenses d'énergie, d'électricité et de chauffage urbain (budget principal et budgets annexes) et 50% de la hausse des recettes réelles de fonctionnement entre 2022 et 2023
- Critère épargne brute : baisse de 15% ou plus de l'épargne brute entre 2022 et 2023
- Critère potentiel fiscal/financier : potentiel fiscal inférieur au double de la moyenne de la catégorie (EPCI) ou potentiel financier inférieur au double de la moyenne pour la même strate (communes)
- Le filet de sécurité tiendra compte de l'amortisseur électricité
- NB : le filet de sécurité 2022 sera soldé en 2022 sur la base des résultats 2022 (après le versement le cas échéant d'un acompte en 2022) – ce filet de sécurité intégrait les dépenses d'alimentation, ce qui n'est pas le cas du filet de sécurité 2023

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

Principales dispositions de la loi de finances pour 2023 concernant le bloc communal

Légère hausse de la dotation globale de fonctionnement (26,93 milliards d'euros) – Article 109

- La DGF est abondée de 320 M€ en 2023 (soit +1,2%)
- Pour le bloc communal, les deux principaux concours de péréquation (DSU, DSR) augmentent : 90 millions d'euros pour la DSUCS mais plus encore 200 millions pour la DSR (dont 60% affectés à la fraction péréquation)
- L'abondement de la DGF permet d'amoindrir l'impact des variables d'ajustement :
 - Suppression de l'écrêtement de la dotation forfaitaire pour les communes ayant un potentiel financier élevé
 - Limitation de la baisse de la dotation de compensation des EPCI à 0,7% (contre 2 à 2,5% par an précédemment)
- Un déplafonnement de la dotation d'intercommunalité dont le montant augmente de 30 M€ (une dotation par habitant ne peut en théorie pas augmenter de plus de 10% d'une année sur l'autre) pour les communautés de communes remplissant plusieurs conditions :
 - Population inférieure à 20 001 habitants
 - Potentiel fiscal inférieur à la moyenne de la catégorie (fiscalité additionnelle ou fiscalité professionnelle unique)
 - Dotation inférieure en 2022 à 50% de la moyenne

Quelques données sur les dotations et subventions d'Etat aux CL	Montants LFI 2023
DGF globale (hors régions)	26,93 Mds€
Dotations de péréquation communes (DNP, DSU et DSR)	5,5 Md€ (+290 M€)
DCRTP	2,875 Md€
DSIL et DETR	1,48 M€ (CP)

DGF : dotation globale de fonctionnement

DSU : dotation de solidarité urbaine

DSR : dotation de solidarité rurale

DNP : donation nationale de péréquation

DSIL : dotation de soutien à l'investissement local

DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux

DCUSTP : dotation unique des compensations spécifiques de la taxe professionnelle

DCRTP : dotation de compensation liée à la réforme de la taxe professionnelle

CP : crédits de paiement

Principales dispositions de la loi de finances pour 2023 concernant le bloc communal

DGF – critères de calcul : évolution du calcul de l'effort fiscal et du potentiel financier (art. 195)

- Pour tenir compte des modifications intervenues les années précédentes (réformes fiscales, intégration de nouvelles recettes fiscales dans le potentiel fiscal), **il avait été décidé d'adapter les modalités de calcul des potentiels fiscaux et financiers ainsi que de l'effort fiscal (prise en compte du nouveau « panier de ressources » du bloc local)**
- **Mais les impacts générés par ces modifications ont conduit à moduler l'application de ces changements** : application immédiate pour les EPCI mais pas pour les communes (gel de l'effort fiscal en 2022 – décalage à 2023 d'un ajustement des potentiels fiscaux et financiers sur une période de 6 ans, jusqu'en 2028)
- **La Loi de Finances modifie à nouveau ce dispositif** :
 - gel en 2023 de l'effort fiscal (pas de modification donc)
 - En revanche, mise en œuvre de la modification du calcul des potentiels fiscaux et financiers (neutralisation à 90% en 2023, puis 80% en 2024... pour aboutir à une application totale des nouvelles règles en 2028)

FPIC (art. 195)

- **Suppression de la condition « effort fiscal agrégé minimal de 1 » pour bénéficier du reversement**
- **Modification du mécanisme de garantie lors de la perte du reversement FPIC : compensation dégressive sur 4 ans (90%, 70%, 50% puis 25%) au lieu d'une fois 50%.**

Dotation des communes nouvelles (art. 196)

- **Prolongation d'une année des garanties offertes aux communes nouvelles en matière de dotations (4 ans au lieu de 3)**

Dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales : élargissement et réforme des modalités d'attribution (art.202)

- **Assouplissement des critères d'éligibilité pour la fraction « parc naturel régional » (condition de potentiel financier : inférieur au double de la moyenne à la place de la moyenne)**
- **Elargissement des critères d'éligibilité pour la fraction « parc national » aux communes de parcs nationaux situées en dehors de la zone cœur**
- **Minimum fixé à 3 000 € pour les attributions individuelles**

Principales dispositions de la loi de finances pour 2023 concernant le bloc communal

Suppression de la CVAE avec effet immédiat pour les collectivités locales mais sur deux ans pour les entreprises (art.55)

- Une compensation au bloc communal (communes et EPCI) et aux départements assurée par une fraction du produit net de TVA
- Pour chaque bénéficiaire (communes et EPCI) : une part fixe et une part évolutive

moyenne du produit de CVAE perçu entre 2020 et 2022 et du produit qui aurait été perçu en 2023

+

Moyenne des compensations d'exonérations au titre de la même période

/ produit net de la TVA encaissé en 2022

= % de la recette de TVA = montant

L'application d'une moyenne est plutôt favorable aux communes et EPCI car la CVAE avait globalement diminué ces dernières années, mais ce n'est pas le cas de tous les territoires.

Part fixe = montant précédent (moyenne 2020-23)

Part évolutive = « fonds national de l'attractivité économique des territoires » répartie selon des critères de « dynamisme local » (ces critères seront fixés par décret)

Ce dispositif est différent de celui adopté pour compenser la perte de la taxe d'habitation des résidences principales qui indexait pour tous la compensation sur le produit net de TVA

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

Autres dispositions de la loi de finances pour 2023 concernant le bloc communal

Revalorisation des valeurs locatives cadastrales : +7,1% (après 3,4% en 2022 et 0,2% en 2021) :
application de la règle définie à l'article 1518 bis du CGI

Report de deux ans de la mise en œuvre de l'actualisation des bases des locaux professionnels - actualisation « classique » en 2023 (art.:103)

Report de deux ans des dispositions relatives à la révision des valeurs locatives des habitations (art 106)

Modification des critères de définition des communes relevant d'une zone tendue (art 73) : disposition décalée à 2024 (décret non paru)

- extension du périmètre d'application de la taxe d'habitation des logements vacants et de la majoration de la taxe d'habitation des résidences secondaires
- Applicable à plus de 4 000 communes (dont la liste sera définie par décret (non encore paru au 2 février 2023)
- Majoration de la THRS : entre 5 et 60%, dans la limite d'un plafond (taux TH + majoration < plafond applicable en matière de taxe d'habitation – par référence aux taux moyens nationaux ou départementaux)

Majoration de la taxe nationale sur les logements vacants (art 74)

Dispositions fiscales dans le cadre de la transition énergétique (art 65)

- Exonération de TFPB portée de 25 à 30 ans pour les logements dépassant les exigences en matière d'énergie 2020
- Augmentation de la valeur forfaitaire des places de stationnement à ciel ouvert pour la taxe d'aménagement

Vote du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : (retour au droit commun après réforme)

- Le taux de la THRS ne peut augmenter davantage que le taux du foncier bâti ou que le taux moyen pondéré des taux de taxes foncières (la plus faible des deux évolutions)

Rappel - reversement de la taxe d'aménagement des communes aux EPCI à fiscalité propre :

- Modification apportée par la LFR 2022 de décembre 2022 : suppression de l'obligation de reversement et possibilité de rapporter les décisions prises (avant le 28 février)

Rappel - disposition de la LFR 2022 de décembre 2022 : Versement d'une part de l'IFER – photovoltaïque aux communes (20%, pris sur la part du département), quelque soit le régime fiscal de l'EPCI

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

Autres dispositions de la loi de finances pour 2023 concernant le bloc communal

Soutien à l'investissement local

Création d'un « fonds vert » en soutien aux investissements de transition écologique des collectivités (art 131) ; il serait doté de 2 Mds€

Fixation des taux de subvention DETR et FSIL « en tenant compte du caractère écologique des projets » (art 198)

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

Comparaison entre la CCVCC et les autres EPCI à fiscalité propre du Loir et Cher - dotations

EPCI / données 2022	Population INSEE	potentiel fiscal/hab	revenu/hab	CIF	Effort fiscal agrégé	Dotation d'intercommunalité par hab	FPIC/hab	Bases de CFE/hab	Bases de foncier bâti/hab	CVAE/hab	IFER/hab
CC COEUR DE SOLOGNE	10 689	279	14 283	23,7%	111,9%	11,5	-	499	1 023	45	10
CC DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS	34 307	285	13 509	25,6%	127,2%	13,4	19,8	314	922	47	8
CA DE BLOIS AGGLOPOLYS	108 556	519	14 823	36,9%	124,4%	16,1	26,6	362	1 044	77	7
CC DU PERCHE ET HAUT VENDOMOIS	9 370	167	13 371	28,3%	144,0%	21,1	28,1	149	740	32	20
BEAUCE VAL DE LOIRE	20 071	233	14 132	57,4%	148,7%	29,9	25,7	377	931	40	8
VAL-DE-CHER-CONTROIS	48 457	340	13 772	33,3%	135,0%	15,4	27,0	367	925	55	33
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRITOIRES VENDÔMOIS	54 715	370	14 397	46,4%	115,8%	25,2	3,4	232	911	61	5
CC COLLINES PERCHE	6 164	276	13 301	52,1%	139,8%	7,3	21,4	234	876	37	16
CC DE LA SOLOGNE DES ETANGS	8 816	157	14 583	30,6%	126,1%	22,4	27,4	147	880	25	9
CC DU GRAND CHAMBORD	21 131	452	17 158	42,3%	112,7%	7,3	27,4	635	1 130	86	139
CC LA SOLOGNE DES RIVIERES	10 755	426	15 286	31,9%	110,0%	8,2	38,3	523	1 129	114	12
Médianes		285	14 283	33,3%	126,1%	15,4	21	362	925	47	10

Données DGFIP /DGCL DGF 2022 (données 2021)

La CCVCC bénéficie d'une dotation d'intercommunalité égale à la médiane et d'un FPIC supérieur

La CCVCC se distingue par :

- Une richesse fiscale plus élevée
- Un revenu imposable inférieur
- Un effort fiscal supérieur (la pression fiscale exercée sur les taxes ménages)
- Des ressources économiques proches voire supérieures (importance de l'IFER en particulier)

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES



Comparaison entre la CCVCC et les autres EPCI à fiscalité propre du Loir et Cher - fiscalité

Données 2021	Taux de CFE	Taux de TH	Taux de foncier bâti	Taux de foncier non bâti
CA de Blois "Agglopolys"	25,46 %	9,57 %	0,00 %	2,33 %
CA Territoires Vendômois	23,61 %	11,02 %	2,22 %	3,72 %
CC Beauce Val de Loire	21,82 %	9,77 %	0,38 %	2,01 %
CC Coeur de Sologne	20,30 %	9,49 %	0,00 %	2,86 %
CC de la Sologne des Etangs	20,16 %	9,41 %	0,00 %	2,32 %
CC de la Sologne des Rivières	23,36 %	9,58 %	1,00 %	3,40 %
CC des Collines du Perche	20,80 %	12,77 %	2,74 %	8,22 %
CC du Grand Chambord	23,00 %	9,44 %	1,00 %	2,38 %
CC du Perche et Haut Vendômois	19,13 %	10,65 %	0,00 %	2,33 %
CC du Romorantinais et du Monestois	24,05 %	1,48 %	1,58 %	5,48 %
CC Val-de-Cher-Controis	24,43 %	9,44 %	1,50 %	2,49 %
Moyenne nationale				
Médianes	23,00 %	9,57 %	1,00 %	2,49 %

Données DGFIP

En termes de taux de fiscalité, la CCVCC présente :

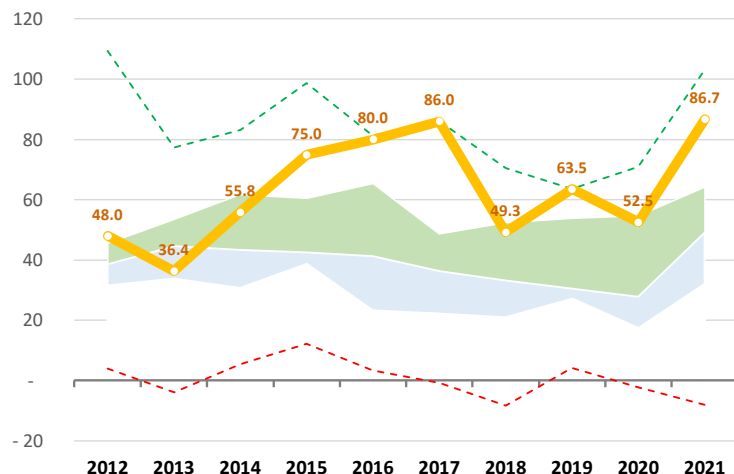
- Un taux de taxe d'habitation inférieur
- Un taux de foncier bâti supérieur (plusieurs EPCI se situent à 0)
- Un taux de foncier non bâti égal à la médiane
- Un taux de CFE supérieur (mais inférieur à la moyenne nationale)

Les marges de manœuvre de la CCVCC en matière de fiscalité sont inégales : sa marge principale réside dans la taxe sur le foncier bâti (compte tenu de l'importance des bases concernées)

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

Comparaison entre la CCVCC et les autres EPCI à fiscalité propre du Loir et Cher – indicateurs financiers

CAF nette (en €/hab.)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	év.16/21	év.moy. 2014-2021	Moyenne 2016 / 2021	
CC de la Sologne des Rivières	3	11	14	29	61	103	3069%	99.6%	37	
CC Val-de-Cher-Controis	80	86	49	64	52	87	8%	1.6%	70	
CC des Collines du Perche	16	60	62	56	71	73	351%	35.2%	56	
CC du Grand Chambord	81	-	1	68	58	61	-25%	-5.5%	55	
CC du Romorantinais et du Monestois	55	72	70	53	43	60	9%	1.7%	59	
CC de la Sologne des Etangs	30	35	33	38	14	49	65%	10.5%	33	
CA Territoires Vendômois	61	40	34	17	3	47	-23%	-5.2%	34	
CA Blois-Agglompolys	32	41	-	8	25	21	34	6%	1.2%	24
CC Beauce Val de Loire	77	10	31	31	24	31	-60%	-16.7%	34	
CC du Perche & Haut Vendômois	17	36	9	4	-	2	10	-38%	-9.2%	12
CC Cœur-de-Sologne	41	33	28	30	28	-	8	-120%	-172.2%	25
Total général	50	45	27	35	29	49	-2%	-0.5%	39	



Données DGFIP

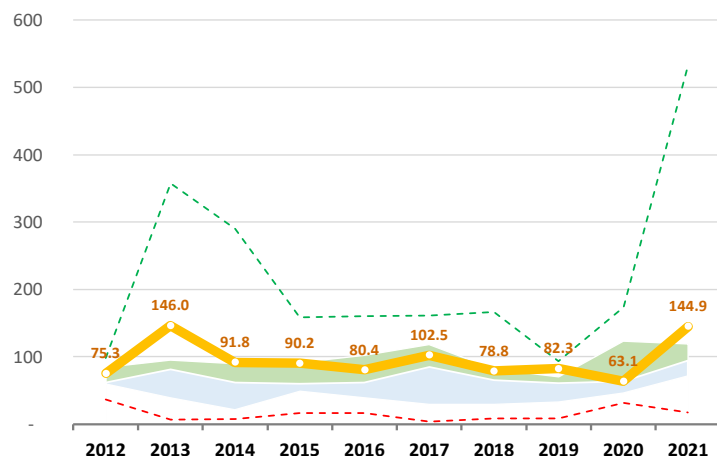
La CCVCC dispose d'une CAF nette supérieure à celle de la quasi-totalité des autres EPCI. Cette CAF nette est en outre assez constante.

Les écarts de situation sont importants et les évolutions sont souvent marquées.

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

Comparaison entre la CCVCC et les autres EPCI à fiscalité propre du Loir et Cher – indicateurs financiers

Dépenses d'équipement en €/hab.	2016	2017	2018	2019	2020	2021	év.16/21	év.moy. 2014-2021	Moyenne 2016 / 2021
CC de la Sologne des Rivières	17	4	8	32	121	531	3075%	99.7%	119
CC Cœur-de-Sologne	116	117	166	8	173	256	121%	17.2%	139
CC Val-de-Cher-Controis	80	102	79	82	63	145	80%	12.5%	92
CC du Grand Chambord	160	161	79	94	131	111	-31%	-7.1%	123
CC Beauce Val de Loire	31	41	31	57	166	103	238%	27.6%	72
CC des Collines du Perche	51	18	17	60	45	95	87%	13.3%	48
CC du Romorantinais et du Monestois	48	46	83	63	102	84	75%	11.8%	71
CA Territoires Vendômois	61	120	152	69	47	82	33%	5.9%	89
CA Blois-Agglompolys	158	85	65	74	59	61	-62%	-17.5%	84
CC de la Sologne des Etangs	90	125	38	28	36	52	-41%	-10.2%	62
CC du Perche & Haut Vendômois	24	17	27	33	32	17	-28%	-6.5%	25
Total général	98	88	81	67	77	105	7%	1.5%	86



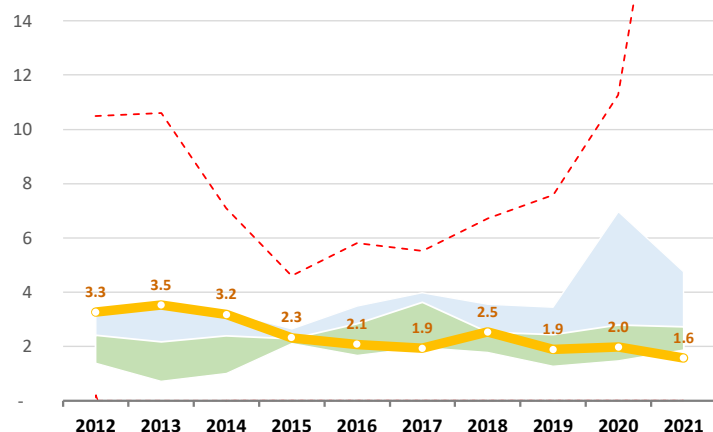
Données DGFIP

La CCVCC est un des principaux investisseurs du département parmi les EPCI (ces chiffres n'incluent pourtant pas les budgets annexes qui portant dans le cas de la CCVCC un investissement significatif).

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

Comparaison entre la CCVCC et les autres EPCI à fiscalité propre du Loir et Cher – indicateurs financiers

Capacité de désendettement (Encours en années de CAF)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	év.16/21	év.moy. 2014-2021	Moyenne 2016 / 2021
CC de la Sologne des Etangs	-	-	-	-	-	-			-
CC du Romorantinais et du Monestois	0.2	0.5	0.4	0.6	0.7	1.2	694%	51.4%	1
CC Val-de-Cher-Controis	2.1	1.9	2.5	1.9	2.0	1.6	-25%	-5.5%	2
CC des Collines du Perche	5.8	3.9	3.1	3.0	2.4	2.1	-63%	-18.0%	3
CC du Grand Chambord	2.8	4.3	2.2	2.4	2.8	2.7	-6%	-1.2%	3
CA Territoires Vendômois	3.1	4.2	4.2	6.2	11.3	2.7	-13%	-2.8%	5
CC de la Sologne des Rivières	4.7	2.0	1.4	0.6	1.0	4.7	-1%	-0.1%	2
CC du Perche & Haut Vendômois	4.5	3.7	6.7	7.6	11.1	4.7	6%	1.1%	6
CA Blois-Agglopolys	3.2	3.6	3.8	4.6	6.9	4.8	51%	8.6%	4
CC Beauce Val de Loire	1.4	5.5	2.3	2.1	7.1	5.9	313%	32.8%	4
CC Cœur-de-Sologne	1.9	2.3	3.4	2.7	4.9	25.6	1261%	68.6%	7
Total général	2.5	2.9	2.8	3.0	4.3	3.1	24%	4.3%	3.1



Données DGFIP

La CCVCC est peu endettée dans l'absolu mais également par rapport aux autres EPCI.

3. LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA CCVCC EN 2022



➔ Résultats budgétaires 2021 (définitifs) et 2022 (prévisionnels de la CCVCC) – budget principal

Synthèse du résultat	2021	2022	
Fonctionnement			
Recettes de fonctionnement	28 836 242	28 983 246	
Dépenses de fonctionnement	24 918 930	27 090 709	
A = Solde d'exécution de l'exercice	3 917 312	1 892 537	
B = Résultat antérieur reporté (002)	6 609 224	10 526 536	
C = A + B = Résultat de fonctionnement	10 526 536	12 419 073	
Investissement			
Recettes d'investissement	8 753 903	3 874 582	
Dépenses d'investissement	7 888 538	5 689 770	
D = Solde d'exécution de l'exercice	865 365	- 1 815 188	
E = Solde d'exécution antérieur reporté (001)	2 182 393	3 047 758	
F = D + E = Solde d'exécution cumulé	3 047 758	1 232 570	

3. LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA CCVCC EN 2021

➔ Les grandes masses du fonctionnement (CA prov. 2022)

Dépenses (27 M€)

Charges à caractère général (3,4)

Personnel (3,6)

Subventions (3,6)

Reversements de fiscalité (14,8)

Dont AC 7,2

TEOM 5,9

FNGIR (1,7)

Autres charges (1,9)

Résultat sur l'année 2022 : +1,9 M€

Budget principal

Recettes (29 M€)

Fiscalité (23,2)

Taxe d'habitation, 0,6

Taxes foncières, 0,7

CFE, 4,2

CVAE, 2,5

Tascom, 0,6

IFER, 1,6

TVA 5,1

TEOM 5,9

Taxe de séjour, 0,5

Dotations et participations (4,7)

Dont Etat : 3,7

Autres (1,1)

Résultat reporté de fonctionnement (10,5)

Les recettes de la CCVCC :

La fiscalité et les dotations = 22,7+3,6 = 26,3 M€

(nettes des reversements = **11,6 M€**)

Les subventions = 0,9 M€

Les produits des services = 0,8 M€

Les dépenses de la CCVCC comprennent :

Les reversements de fiscalité (aux communes CCVCC majoritairement)
Les dépenses liées à ses compétences et à ses projets

Les dépenses liées à son fonctionnement courant

3. LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA CCVCC EN 2021

➔ Les grandes masses de l'investissement (CA prov. 2022)

CA 2021 - investissement

Dépenses : 5,7 M€

Dépenses

Résultat sur l'année
2022 y c déficit
reporté:
+1,2 M€

Remboursement de
la dette banques et
PPP 1,2 M€

Dépenses
d'équipement
(chap. 20, 21,
204, 23) : 4,4 M€

Autres (0,1)

Subventions
1,9 M€

Dotations, fonds et
réserves (affectation
en réserves, FCTVA)
0,3 M€

Emprunt
0,3 M€
(refinancement)

Autres (1,4)

Excédent reporté
d'investissement (3 M€)

Budget principal

Recettes : 3,9 M€

Recettes

L'investissement 2022 (4,4 M€) a été financé par :
L'autofinancement net (CAF nette) : 2,2 M€
Les ressources propres d'invest. : 1,5 M€
Les subventions : 1,9 M€

3. LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA CCVCC EN 2022

➔ Soldes de gestion et ratios financiers – budget principal

SOLDE DE GESTION	2021	2022
Produits de gestion	28 289	28 924
Charges de gestion	21 443	25 698
EBF	6 846	3 227
Résultat financier	-129	-155
Solde des op. excep. (hors cessions)	-1 722	-1
CAF brute	4 996	3 071
Am. du capital de la dette	778	874
"Ressources propres"	4 763	2 239
CAF nette	4 218	2 197
Résultat fonct.	3 917	1 893
Résultat + report	10 527	12 419
Résultat global	13 574	13 652
CAF brute / RRF (Taux de CAF)	17,4%	10,6%
Encours / CAF (en années)	1,4 ans	2, ans
Encours / RRF (ratio surendettement)	25%	22%

La situation financière de la CCVCC s'est dégradée entre 2021 et 2022 : la forte hausse de ses charges de gestion courante a eu pour effet de faire nettement baisser l'excédent brut de fonctionnement (-3,6 M€)

Cette situation demeure très satisfaisante : la CAF nette atteint encore 2,2 M€ et sa dette est limitée à 2 années de CAF.

Grâce à son résultat de fonctionnement très important (12,4 M€), la CCVCC continue de disposer des moyens de faire face à des difficultés potentielles.

3. LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA CCVCC EN 2022

➔ Soldes de gestion et ratios financiers – budget principal

	2020	2021	2022	2020-21	2021-22
011 - Charges à caractère général	3 064	3 194	3 383	130	189
<i>dont : contrats de prestations de services</i>	774	990	1 179	217	188
<i>dépenses d'entretien</i>	371	391	470	20	78
<i>remb de frais aux communes</i>	423	304	77	-119	-227
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 907	3 035	3 563	128	527
014 - Atténuations de produits	13 606	13 813	14 777	206	965
65 - Autres charges de gestion courante	1 992	1 401	3 975	-591	2 573
<i>dont : subventions de fonct.</i>	1 592	1 048	738	-544	-310
Charges de gestion	21 569	21 443	25 698	-126	4 254
013 - Atténuations de charges	54	53	33	-1	-21
70 - Produits des services	748	928	810	180	-119
73 - Produits issus de la fiscalité	22 430	21 984	23 191	-446	1 207
<i>dont : fiscalité économique</i>	10 601	9 148	8 902	-1 453	-245
<i>fiscalité taxe d'habitation et taxes foncières</i>	5 789	1 423	1 448	-4 366	25
74 - Dotations et participations	4 218	5 286	4 655	1 068	-630
<i>dont : dotation d'intercommunalité</i>	832	802	787	-31	-14
<i>dotation de compensation</i>	1 548	1 517	1 484	-30	-33
75 - Autres produits de gestion courante	65	38	236	-27	198
Recettes de gestion	27 515	28 289	28 924	774	635
Excédent brut de fonctionnement (EBF)	5 946	6 846	3 227	900	-3 619

La baisse de l'EBF de 3,6 M€ entre 2021 et 2022 provient d'une forte hausse des charges de gestion : +4 254 k€ parmi les quelles les charges de personnel (+527 k€), charges à caractère général (+189 k€) et plus encore des autres charges de gestion courante (+ 2 573 k€).

Cette dernière hausse est liée à des transferts en provenance des charges exceptionnelles – subventions exceptionnelles en particulier, conséquence de la mise en place de la M57 (ces charges transférées au chapitre 65 se montent à 2 720 k€)

Les produits de gestion augmentent dans une moindre proportion : produits fiscaux (+ 1207 k€), alors que les dotations et participations diminuent (-630 k€)

3. LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA CCVCC EN 2022

→ Soldes de gestion et ratios financiers – budget principal

	2020	2021	2022	2020-21	2021-22
Excédent brut de fonctionnement (EBF)	5 946	6 846	3 227	900	-3 619
76 - Produits financiers					
66 - Charges financières	-150	-129	-155	21	-27
Solde des opérations financières	-150	-129	-155	21	-27
77 - Produits exceptionnels	159	488		329	-488
67 - Charges exceptionnelles	-2 622	-2 210	-1	412	2 209
<i>dont subventions exceptionnelles</i>	<i>-2 429</i>	<i>-2 142</i>			
Solde des opérations exceptionnelles	-2 463	-1 722	-1	742	1 721
Capacité d'autofinancement brute (CAF)	3 333	4 996	3 071	1 663	-1 925
	2020	2021	2022	2020-21	2021-22
Capacité d'autofinancement brute (CAF)	3 333	4 996	3 071	1 663	-1 925
775 - Produits des cessions d'immobilisations	1	7		6	-7
776 - Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de					
7761 - Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de					
777 - Quote-part des subventions d'investissement transférée au cc	42	52	59	10	7
675 - Valeurs comptables des immobilisations cédées		-7		-7	7
676 - Différences sur réalisations (positives) transférées en investiss	-1			1	
6761 - Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement					
6811 - Dotations aux amortissements des immobilisations incorpor	-1 035	-1 131	-1 237		
Résultat de fonctionnement avant report	2 339	3 917	1 893	1 578	-2 025
Résultat reporté	8 872	6 609	10 527	-2 263	3 917
Résultat de fonctionnement	11 211	10 527	12 419	-685	1 893

La baisse de l'EBF a entraîné la baisse de tous les autres soldes de gestion.

A noter le résultat exceptionnel qui est quasiment nul en 2022 du fait du transfert des charges exceptionnelles au chapitre 65 en M57 (impactant donc l'EBF mais plus la CAF brute)

Les CAF, CAF nette et résultat de l'exercice demeurent largement positifs.

Le résultat de fonctionnement demeure très élevé compte tenu résultat reporté.

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2023-28

Contexte de la prospective 2023-28

- **Les facteurs exogènes : ils impacteront à la fois les communes et la CCVCC et peuvent justifier une analyse et une stratégie concertées pour y faire face**
 - **L'eau et l'assainissement** : Le transfert obligatoire de ces compétences doit avoir lieu le 1^{er} janvier 2026 au plus tard. Les eaux pluviales urbaines ne relèvent pas de la compétence obligatoire « assainissement ». Une possibilité de délégation de compétence aux communes et/ou à des syndicats inclus dans le périmètre communautaire est prévue par la loi de décembre 2019.
 - **Les effets structurels des réformes fiscales** : la CCVCC (comme les autres EPCI) a vu diminuer le produit fiscal sur laquelle elle dispose d'une capacité d'action (suppression de la TH des résidences principales, diminution de la base fiscale TFB et CFE des établissements industriels). Par ailleurs, la structure de sa fiscalité a changé : la fiscalité assise sur les caractéristiques du territoire évolue vers une fiscalité nationale (part de la recette de TVA suite à la réforme de la TH et en 2023 de la suppression de la CVAE). Ces deux éléments interrogent quant aux stratégies de financement des compétences communautaires.
 - **L'évolution des dotations et du FPIC** : la situation difficile des finances publiques et l'enjeu de leur éventuel redressement mais aussi les effets indirects des réformes fiscales récentes pourraient impacter les dotations de la CCVCC (comme celles des communes) ; la CCVCC voit ce risque être limité de par sa moindre dépendance vis-à-vis de l'Etat dans ses ressources.

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2023-28

Hypothèses prospectives

Dépenses de Fonctionnement	Hypothèses proposées
Charges à caractère général (3 383 k€ en 2022)	<ul style="list-style-type: none"> • Montant anticipé pour 2023 : 3 884 k€ • Taux d'évolution de 3% par an • Taux d'évolution de 5% par an pour l'énergie, l'électricité et les carburants • Impact induit des projets PPI
Charges de personnel (3 563 k€)	<ul style="list-style-type: none"> • Montant simulé pour 2023 de 3 705 k€ (impact GVT + revalorisation du point d'indice – effet des 3,5% de 2022 en année pleine et d'une hausse du point d'indice en 2023) • Evolution de 5% par an les années suivantes (effet GVT + évolution du point d'indice)
Reversements de fiscalité (14 777 k€)	<ul style="list-style-type: none"> • Attributions de compensation : 6 159 k€ en 2023 (réduction liée au transfert SDIS à 1 M€), stabilité les années suivantes • FNGIR : stable et reversement TEOM du même montant que le produit de la TEOM
Autres charges de gestion courante (3 975 k€)	<ul style="list-style-type: none"> • Indemnités et autres dépenses liées aux élus : +3% par an • Contributions obligatoires : SDIS (nouvelle dépense en 2023, +5% par an) • Subventions versées : fermiers concessionnaires 1,5 M€ en 2023 et +5% par an les années suivantes – organismes publics divers : 1 113 k€ en 2023 et +5% par an les années suivantes – subventions entreprises : 125 k€ et +5% par an les années suivantes – subventions aux associations : 708 k€ et +3% par an les années suivantes
Charges financières (96 k€)	<ul style="list-style-type: none"> • Dette ancienne : état prévisionnel d'extinction de la dette fourni par la CCVCC + échéancier PPP Centre aquatique • Dette nouvelle : échéancier déterminé sur la base d'un taux de 3%, remboursement du capital progressif sur 20 ans
Charges exceptionnelles (1 k€)	<ul style="list-style-type: none"> • Titres annulés : 5 k€/an
Dotations aux amortissements (1 237 k€)	<ul style="list-style-type: none"> • Echancier des dotations actuelles • Nouvelles dotations intégrant l'impact des subventions d'équipement versées (durée d'amortissement de 30 ou 5 ans selon leur nature)

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2023-28

Hypothèses prospectives

Recettes de fonctionnement	Hypothèses proposées
Atténuations de charges (33 k€ en 2022)	<ul style="list-style-type: none"> • Remboursements sur charges de personnel : +5% (en lien avec les charges de personnel)
Produits des services (810 k€)	<ul style="list-style-type: none"> • Il s'agit pour l'essentiel des travaux et des remboursements de frais par les budgets annexes et les communes • Evolution de +2% par an
Fiscalité perçue (8 028k€)	<ul style="list-style-type: none"> • Taxes foncières : hausse des bases de 7,1% en 2022 (revalorisation de 7,1% + évolution physique de 0%), +3,4% en 2022 • CFE : stabilité (-2,7% en 2022) • Taxe d'habitation des résidences secondaires : hausse des bases de 7,1% en 2023 et 3% ensuite (-0,8% en 2022) • Compensation ex THRP / recettes de TVA : +5% en 2023 et +4% les années suivantes (en lien avec le ralentissement de l'inflation) • CVAE : suppression en 2023 et remplacement par une compensation égale à la moyenne de la CVAE 2020-2023 (montant de 2 631 k€ soit un peu plus que le produit perçu en 2022-2023 = 2022), dynamique de 1% par an (simulation de la part dynamique) • TASCOT : 577 k€ en 2022 et stable ensuite • IFR : 1 629 k€ et +0% par an • Taxe de séjour : 482 k€, stable ensuite • Taxe Gemapi : 853 k€, stable ensuite

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2023-28

Hypothèses prospectives

Recettes de fonctionnement	Hypothèses proposées
Dotations et participations (4 157 k€)	<ul style="list-style-type: none">• Dotation d'intercommunalité : 787 k€ en 2022, baisse de 1% en 2023 et 2024, hausse de 5% en 2025 (38 k€) du fait du transfert en 2023 du contingent SDIS• Dotation de compensation : 1 484 k€ en 2022, -0,7% en 2023 et 2% par an les années suivantes• Compensations fiscales : 1 390 k€ en 2022 hors taxe d'habitation (essentiellement liée à la diminution de 50% des VL des locaux industriels – en CFE – hausse annuelle de 1,5% par an (évolution des bases de CFE) – compensation de foncier bâti (effet diminution des VL industrielles), hausse comme les bases de foncier bâti• Subventions reçues : 946 k€ en 2022 – stabilité les années suivantes• FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et des voiries / informatique en nuage
Autres produits (gestion courante et produits exceptionnels 118 k€)	<ul style="list-style-type: none">• Produits de gestion courante (dont loyers 54,6 k€, +3% par an), autres produits 15 k€• Produits exceptionnels : 5 k€ par an• Reprises de subventions au compte de résultat : stables

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2023-28

→ Hypothèses prospectives

Dépenses d'investissement	Hypothèses proposées
Charge de la dette en capital (258 k€)	<ul style="list-style-type: none"> • Echancier de la dette au 1^{er} janvier 2023 • Nouveaux emprunts : échancier sur la base d'un taux de 3% sur 20 ans • Echancier PPP Centre Aquatique (part investissement)
Dépenses d'équipement (2 807 k€)	<ul style="list-style-type: none"> • Programmation pluriannuelle des investissements et mesures nouvelles (cf. pages suivantes), incluant l'impact induit de ces opérations en fonctionnement • Dépenses récurrentes : 100 k€ par an 2023-2028
Autres	<ul style="list-style-type: none"> • Reprise des subventions d'investissement au compte de résultat (échancier transmis par la CCVCC) : 35 k€
Recettes d'investissement	Hypothèses proposées
Recettes d'équipement	<ul style="list-style-type: none"> • Cf. PPI • FCTVA : 16,404% sur les dépenses de n-1 (principe de prudence, la règle étant la perception du FCTVA sur les dépenses de l'année n pour les CC) • Subventions : données par opération • Emprunts : volume global calculé afin d'équilibrer a minima le résultat du CA prévisionnel
Autres	<ul style="list-style-type: none"> • Amortissement des immobilisations : échancier transmis par la CCVCC

➔ Hypothèses prospectives

- **La programmation pluriannuelle des investissements et des projets**
 - Des projets ont été intégrés dans les simulations
 - Ils génèrent un impact en investissement et, pour certains, en fonctionnement ; d'autres projets ne génèrent qu'un impact en fonctionnement (ponctuel ou récurrent)
 - Il peut s'agir de projets dont le niveau d'engagement peut être variable (engagés ou non sur le plan juridique)
 - Les données prises en compte sont celles disponibles à la date de l'analyse ; selon le degré de maturité des projets, le niveau de précision de ces dernières peut être variable
 - Les pages suivantes détaillent les principaux projets et actions, sur la base des données transmises par la CCVCC
 - Les projets portés par les budgets annexes ne sont pas intégrés ici car ils seront financés par chacun de ces derniers

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2023-28

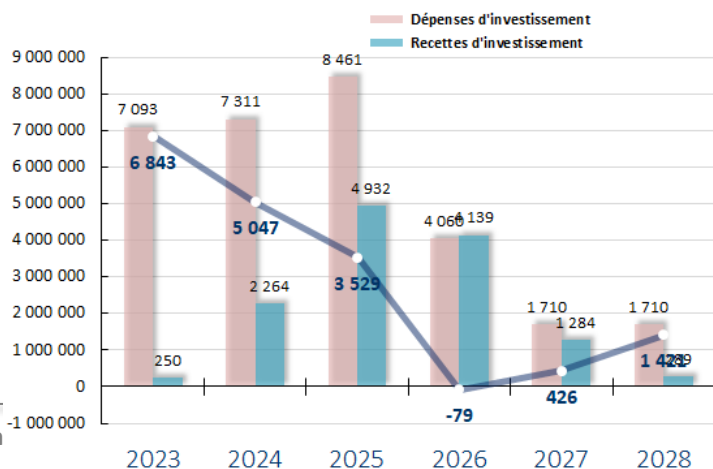
Hypothèses prospectives

- La programmation pluriannuelle des investissements et des projets : synthèse par nature
 - Dépenses et recettes d'investissement (besoin de financement = dépenses – recettes d'investissement)
 - Dépenses et recettes de fonctionnement induites

		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Dépenses	dépenses - assiette FCTVA	2 851 500	5 420 000	6 820 000	2 545 000	545 000	545 000
	Subventions versées	3 266 000	1 466 000	1 316 000	1 190 000	840 000	840 000
	Autres dépenses d'inv.	975 000	425 000	325 000	325 000	325 000	325 000
Total Dépenses		7 092 500	7 311 000	8 461 000	4 060 000	1 710 000	1 710 000
Recettes	FCTVA	-	467 760	889 097	1 118 753	417 482	89 402
	Subventions reçues	250 000	1 796 000	4 043 333	3 020 000	866 667	200 000
	Autres recettes d'inv.	-	-	-	-	-	-
Total Recettes		250 000	2 263 760	4 932 430	4 138 753	1 284 148	289 402
		6 842 500	5 047 240	3 528 570	78 753	425 852	1 420 598
Dépenses	Dépenses de fonctionnement	100 000	100 000	100 000	190 000	192 700	496 981
Total Dépenses		100 000	100 000	100 000	190 000	192 700	496 981
Recettes	Recettes de fonctionnement	-	-	-	-	-	-
Total Recettes		-	-	-	-	-	-
		100 000	100 000	100 000	190 000	192 700	496 981

Besoin de financement = dépenses – recettes d'investissement (si les recettes sont supérieures aux dépenses = excédent de financement)

L'impact en fonctionnement induit



tations budgétaires 2023 – février 2023

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2023-28

Hypothèses prospectives

- La programmation pluriannuelle des investissements et des projets : synthèse par projet (besoin de financement de chaque projet en investissement = excédent des dépenses d'investissement sur les recettes)

Nom Programme	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
AIDE AUX LOGTS SOCIAUX	100 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	350 000
FONDS DE CONCOURS COMMUNES	2 100 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	4 600 000
CHER A VELO	1 800 000	3 469 728	52 608	- 2 660 544	-	-	2 661 792
ETUDE PLUI	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	600 000
PPRT STORENGY	160 000	- 132 913	-	-	-	-	27 087
REFONTE SIGNALÉTIQUE CC	50 000	- 8 202	-	-	-	-	41 798
PLAN AIR CLIMAT	-	-	-	-	-	-	-
DISPOSITIF AMEL HABITAT	200 000	200 000	200 000	200 000	-	-	800 000
CENTRE DE SEJOUR	50 000	50 000	-	2 000 000	- 994 747	-	1 105 253
AIDE INVEST MATERIEL	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	540 000
INVEST RECURRENT	400 000	350 788	350 788	275 788	288 091	288 091	1 953 546
TRAVAUX AIRES ACCUEIL GDV	600 000	150 788	617 455	- 78 868	150 788	150 788	1 590 951
CFA INTERCO	26 000	26 000	26 000	-	-	-	78 000
PISCINE FAVEROLLES	50 000	- 8 202	-	-	-	-	41 798
AIDE INVEST IMMOBILIER	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 200 000
TRAVX BASE NAUTIQUE SEIGY	30 000	- 4 921	-	-	-	-	25 079
PASSERELLES	-	150 000	100 000	-	-	-	250 000
ECLAIRAGE PUBLIC	20 000	16 719	16 719	16 719	16 719	16 719	103 596
SUBVENTIONS SAUVEGARDE EMPLOI	-	150 000	-	-	-	-	150 000
CENTRE AQUATIQUE CONTRES	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	150 000
MFS SELLES SUR CHER	396 500	- 320 163	-	-	-	-	76 337
SITE INTERNET CC	45 000	- 7 382	-	-	-	-	37 618
DOJO ST GEORGES	-	-	1 200 000	- 796 848	-	-	403 152
MSP MEUSNES	400 000	-	-	-	-	-	400 000
Total	6 842 500	5 047 240	3 528 570	- 78 753	425 852	1 420 598	17 186 007

Besoin de financement = dépenses – recettes d'investissement (si les recettes sont supérieures aux dépenses = excédent de financement = chiffre négatif)

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2023-28

Besoin de financement = dépenses – recettes d'investissement (si les recettes sont supérieures aux dépenses = excédent de financement)

Hypothèses prospectives

- La programmation pluriannuelle des investissements et des projets

MSP MEUSNES

		total / moy.
INVESTIS	Dépenses d'investissement	400 000
	dépenses - assiette FCTVA	-
	Subventions versées	400 000
	Besoin/excédent de financement	400 000

INTERNET CC

Politique :

		total / moy.	année démarrage	
			2023	2024
Dépenses d'investissement	45 000	45 000	-	-
dépenses - assiette FCTVA	45 000	45 000	-	-
			45 000	
Recettes d'investissement	7 382	-	7 382	
FCTVA	7 382			7 382
Subventions reçues	-	-	-	-
Besoin/excédent de financement	37 618	45 000	-	7 382

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2023-28

Hypothèses prospectives

Besoin de financement = dépenses – recettes d'investissement (si les recettes sont supérieures aux dépenses = excédent de financement)

- La programmation pluriannuelle des investissements et des projets

DOJO ST GEORGES

	total / moy.	2025	2026	2027	2028	
INVESTISSEMENT	Dépenses d'investissement	1 200 000	1 200 000	-	-	-
	dépenses - assiette FCTVA	1 200 000	1 200 000	-	-	-
	Recettes d'investissement	796 848	-	796 848	-	-
	FCTVA	196 848	-	196 848	-	-
	Subventions reçues	600 000	-	600 000	-	-
	subvention commune			200 000		
	DETR			400 000		
	Autres recettes d'inv.	-	-	-	-	-
Besoin/excédent de financement	403 152	1 200 000	- 796 848	-	-	
FONCT	Dépenses de fonctionnement	100 039	-	90 000	92 700	95 481
	Dépenses induites de fonctionnement			90 000	92 700	95 481
	Dépenses induites de fonctionnement	- 100 039	-	- 90 000	- 92 700	- 95 481

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2023-28

Besoin de financement = dépenses – recettes d'investissement (si les recettes sont supérieures aux dépenses = excédent de financement)

Hypothèses prospectives

- La programmation pluriannuelle des investissements et des projets

MFS SELLES SUR CHER

Politique :

	total / moy.	2023	2024
Dépenses d'investissement	396 500	396 500	-
dépenses - assiette FCTVA	96 500	96 500	-
Travaux		63 000	
Mobilier		25 000	
Informatique		8 500	
Autres dépenses d'inv.	300 000	300 000	-
Acquisition		300 000	
Recettes d'investissement	320 163	-	320 163
FCTVA	15 830		15 830
Subventions reçues	304 333	-	304 333
DETR			266 292
Commune de Selles sur Cher			38 042
Besoin/excédent de financement	76 337	396 500	- 320 163

CENTRE AQUATIQUE CONTRES

Politique :

	total / moy.	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Dépenses d'investissement	150 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
dépenses - assiette FCTVA	-	-	-	-	-	-	-
Autres dépenses d'inv.	150 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
Besoin/excédent de financement	150 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2023-28

Besoin de financement = dépenses – recettes
d'investissement (si les recettes sont supérieures
aux dépenses = excédent de financement)

Hypothèses prospectives

- La programmation pluriannuelle des investissements et des projets

SUBVENTIONS SAUVEGARDE EMPLOI Politique :

	total / moy.	2024
INVESTIS Dépenses d'investissement	150 000	150 000
Subventions versées	150 000	150 000
subvention PROBA		150 000
Besoin/excédent de financement	150 000	150 000

ECLAIRAGE PUBLIC Politique :

	total / moy.	année démarrage					
		2023	2024	2025	2026	2027	2028
INVESTISSE Dépenses d'investissement	120 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
dépenses - assiette FCTVA	120 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Recettes d'investissement	19 685	-	3 281	3 281	3 281	3 281	3 281
FCTVA	19 685		3 281	3 281	3 281	3 281	3 281
Besoin/excédent de financement	100 315	20 000	16 719	16 719	16 719	16 719	16 719

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2023-28

Besoin de financement = dépenses – recettes d'investissement (si les recettes sont supérieures aux dépenses = excédent de financement)

Hypothèses prospectives

- La programmation pluriannuelle des investissements et des projets

TRAVX BASE NAUTIQUE SEIGY

Politique :

		année démarrage		
		total / moy.	2023	2024
INVESTISSEMENT	Dépenses d'investissement	30 000	30 000	-
	dépenses - assiette FCTVA	30 000	30 000	-
	ponton		30 000	
	Recettes d'investissement	4 921	-	4 921
	FCTVA	4 921		4 921
	Subventions reçues	-	-	-
	Besoin/excédent de financement	25 079	30 000	4 921

AIDE INVEST IMMOBILIER

Politique :

		année démarrage						
		total / moy.	2023	2024	2025	2026	2027	2028
INVESTISSEMENT	Dépenses d'investissement	1 200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
	dépenses - assiette FCTVA	-	-	-	-	-	-	-
	Subventions versées	1 200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
			200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
	Besoin/excédent de financement	1 200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2023-28

Hypothèses prospectives

Besoin de financement = dépenses – recettes d'investissement (si les recettes sont supérieures aux dépenses = excédent de financement)

- La programmation pluriannuelle des investissements et des projets

CFA INTERCO

Politique :

		année démarrage			
		total / moy.	2023	2024	2025
INVESTISSE	Dépenses d'investissement	78 000	26 000	26 000	26 000
	dépenses - assiette FCTVA	-	-	-	-
	Subventions versées	78 000	26 000	26 000	26 000
			26 000	26 000	26 000
	Besoin/excédent de financement	78 000	26 000	26 000	26 000

PASSERELLES

Politique :

		total / moy.	2024	2025
INVESTISSEME	Dépenses d'investissement	250 000	150 000	100 000
	dépenses - assiette FCTVA	-	-	-
	Subventions versées	200 000	100 000	100 000
	Subvention St Aignan		100 000	100 000
	Autres dépenses d'inv.	50 000	50 000	-
	étude passerelle Noyers		50 000	
Besoin/excédent de financement	250 000	150 000	100 000	

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2023-28

Hypothèses prospectives

Besoin de financement = dépenses – recettes
d'investissement (si les recettes sont supérieures
aux dépenses = excédent de financement)

- La programmation pluriannuelle des investissements et des projets

TRAVAUX AIRES ACCUEIL GDV

Politique :

		année démarrage						
		total / moy.	2023	2024	2025	2026	2027	2028
INVESTISSEMENT	Dépenses d'investissement	3 500 000	600 000	300 000	1 700 000	300 000	300 000	300 000
	dépenses - assiette FCTVA	3 200 000	300 000	300 000	1 700 000	300 000	300 000	300 000
	logements adaptés		150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
	Aire de grand passage				1 400 000			
	terrains familiaux		150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
	Subventions versées	-	-	-	-	-	-	-
	subvention versée à l'assoc Tzigane Habitat							
	Autres dépenses d'inv.	300 000	300 000	-	-	-	-	-
	Contres		300 000					
	Recettes d'investissement	1 958 261	-	149 212	1 082 545	378 868	149 212	149 212
	FCTVA	524 928		49 212	49 212	278 868	49 212	49 212
	Subventions reçues	1 433 333	-	100 000	1 033 333	100 000	100 000	100 000
	aires de Selles							
	subventions - Aire de Gd passage				933 333			
subvention terrains familiaux			100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	
subventions logements adaptés (en fait emprunt à taux 0 ?)								
Besoin/excédent de fin	1 541 739	600 000	150 788	617 455	-	78 868	150 788	

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2023-28

Besoin de financement = dépenses – recettes
d'investissement (si les recettes sont supérieures
aux dépenses = excédent de financement)

Hypothèses prospectives

- La programmation pluriannuelle des investissements et des projets

INVEST RECURRENT

Politique :

	total / moy.	année démarrage					
		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Dépenses d'investissement	3 400 000	400 000	400 000	400 000	325 000	325 000	325 000
dépenses - assiette FCTVA	2 700 000	300 000	300 000	300 000	225 000	225 000	225 000
divers		50 000	50 000	50 000	75 000	75 000	75 000
bâtiments		100 000	100 000	100 000	75 000	75 000	75 000
équipements publics des zones		150 000	150 000	150 000	75 000	75 000	75 000
Subventions versées	-	-	-	-	-	-	-
Autres dépenses d'inv.	700 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Acquisitions foncières		100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Recettes d'investissement	405 999	-	49 212	49 212	49 212	36 909	36 909
FCTVA	405 999		49 212	49 212	49 212	36 909	36 909
Subventions reçues	-	-	-	-	-	-	-
Besoin/excédent de financement	2 994 001	400 000	350 788	350 788	275 788	288 091	288 091

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2023-28

Besoin de financement = dépenses – recettes
d'investissement (si les recettes sont supérieures
aux dépenses = excédent de financement)

Hypothèses prospectives

- La programmation pluriannuelle des investissements et des projets

AIDE INVEST MATERIEL

Politique :

		année démarrage						
		total / moy.	2023	2024	2025	2026	2027	2028
INVESTISSE	Dépenses d'investissement	615 000	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000
	dépenses - assiette FCTVA	-	-	-	-	-	-	-
	Subventions versées	615 000	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000
			90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000
	Besoin/excédent de financement	615 000	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000

REFONTE SIGNALÉTIQUE CC

Politique :

		année démarrage		
		total / moy.	2023	2024
INVESTISSEMENT	Dépenses d'investissement	50 000	50 000	-
	dépenses - assiette FCTVA	50 000	50 000	-
			50 000	
	Subventions versées	-	-	-
	Recettes d'investissement	8 202	-	8 202
	FCTVA	8 202	-	8 202
	Subventions reçues	-	-	-
Besoin/excédent de financement	41 798	50 000	-	8 202

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2023-28

Besoin de financement = dépenses – recettes
d'investissement (si les recettes sont supérieures
aux dépenses = excédent de financement)

Hypothèses prospectives

- La programmation pluriannuelle des investissements et des projets

PISCINE FAVEROLLES

Politique :

		année démarrage		
		total / moy.	2023	2024
INVESTISSEMENT	Dépenses d'investissement	50 000	50 000	-
	dépenses - assiette FCTVA	50 000	50 000	-
			50 000	
	Recettes d'investissement	8 202	-	8 202
	FCTVA	8 202		8 202
	Subventions reçues	-	-	-
	DETR			
	Besoin/excédent de financement		50 000	- 8 202

PPRT STORENGY

Politique :

		année démarrage			
		total / moy.	2023	2024	
INVESTISSEMENT	Dépenses d'investissement	160 000	160 000	-	
	dépenses - assiette FCTVA	160 000	160 000	-	
	démolition		160 000		
	Recettes d'investissement	132 913	-	132 913	
	FCTVA	26 246		26 246	
	Subventions reçues	106 667	-	106 667	
	Etat, Région, Département, Storengy - démolition			106 667	
		Besoin/excédent de financement	27 087	160 000	- 132 913

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2023-28

Besoin de financement = dépenses – recettes
d'investissement (si les recettes sont supérieures
aux dépenses = excédent de financement)

Hypothèses prospectives

- La programmation pluriannuelle des investissements et des projets

ETUDE PLUI

Politique :

		année démarrage						
		total / moy.	2023	2024	2025	2026	2027	2028
INVESTISSEMENT	Dépenses d'investissement	1 200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
	dépenses - assiette FCTVA	-	-	-	-	-	-	-
	Autres dépenses d'inv.	1 200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
	Révisions de PLUI		200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
	Recettes d'investissement	600 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
	FCTVA	-	-	-	-	-	-	-
	Subventions reçues	600 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Participations communes et privés		100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	
	Besoin/excédent de financement	600 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
FONCT	Dépenses de fonctionnement	83 333	100 000	100 000	100 000	100 000	50 000	50 000
	contribution SM SCOT		100 000	100 000	100 000	100 000	50 000	50 000
	Dépenses induites de fonctionnement	- 83 333	- 100 000	- 100 000	- 100 000	- 100 000	- 50 000	- 50 000

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2023-28

Besoin de financement = dépenses – recettes
d'investissement (si les recettes sont supérieures
aux dépenses = excédent de financement)

Hypothèses prospectives

- La programmation pluriannuelle des investissements et des projets

CHER A VELO

Politique :

		année démarrage						
		total / moy.	2023	2024	2025	2026	2027	2028
INVESTISSEME	Dépenses d'investissement	10 200 000	1 800 000	4 800 000	3 600 000	-	-	-
	dépenses - assiette FCTVA	10 200 000	1 800 000	4 800 000	3 600 000	-	-	-
			1 800 000	4 800 000	3 600 000			
	Recettes d'investissement	7 538 208	-	1 330 272	3 547 392	2 660 544	-	-
	FCTVA	1 673 208	-	295 272	787 392	590 544	-	-
	Subventions reçues	5 865 000	-	1 035 000	2 760 000	2 070 000	-	-
	Besoin/excédent de financement	2 661 792	1 800 000	3 469 728	52 608	- 2 660 544	-	-
FONCT	Dépenses de fonctionnement	53 903	-	-	-	-	50 000	51 500
	Dépenses induites de fonctionnement						50 000	51 500
	Dépenses induites de fonctionnement	- 53 903	-	-	-	-	- 50 000	- 51 500

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2023-28

Besoin de financement = dépenses – recettes
d'investissement (si les recettes sont supérieures
aux dépenses = excédent de financement)

Hypothèses prospectives

- La programmation pluriannuelle des investissements et des projets

FONDS DE CONCOURS COMMUNES

Politique :

		année démarrage						
		total / moy.	2023	2024	2025	2026	2027	2028
INVESTISSEMENT	Dépenses d'investissement	4 600 000	2 100 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
	Subventions versées	4 600 000	2 100 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
	Programme communes membres antérieurs		1 100 000					
	Programme communes membres 2023-26		500 000	500 000	500 000			
	Fonds de concours projets structurants		500 000					
	Enveloppe potentielle - mandat 2026-2032						500 000	500 000
	Besoin/excédent de financement	4 600 000	2 100 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000

AIDE AUX LOGTS SOCIAUX

Politique :

		année démarrage						
		total / moy.	2023	2024	2025	2026	2027	2028
INVESTISSEMENT	Dépenses d'investissement	350 000	100 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
	Subventions versées	350 000	100 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
	subv à un organisme de logement social		100 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
	Besoin/excédent de financement	350 000	100 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2023-28

Besoin de financement = dépenses – recettes
d'investissement (si les recettes sont supérieures
aux dépenses = excédent de financement)

Hypothèses prospectives

- La programmation pluriannuelle des investissements et des projets

CENTRE DE SEJOUR

Politique :

		année démarrage						
		total / moy.	2023	2024	2025	2026	2027	2028
INVESTISSEMENT	Dépenses d'investissement	2 100 000	50 000	50 000	-	2 000 000	-	-
	dépenses - assiette FCTVA	2 000 000	-	-	-	2 000 000	-	-
						2 000 000		
	Autres dépenses d'inv.	100 000	50 000	50 000	-	-	-	-
	étude		50 000	50 000				
	Recettes d'investissement	994 747	-	-	-	-	994 747	-
	FCTVA	328 080	-	-	-	-	328 080	-
Subventions reçues	666 667	-	-	-	-	666 667	-	
subventions						666 667		
	Besoin/excédent de financement	1 105 253	50 000	50 000	-	2 000 000	994 747	-
FONCT	Dépenses de fonctionnement	312 242	-	-	-	-	-	300 000
	coût d'exploitation							300 000
	Dépenses induites de fonctionnement	- 312 242	-	-	-	-	-	- 300 000

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2023-28

Hypothèses prospectives

Besoin de financement = dépenses – recettes
d'investissement (si les recettes sont supérieures
aux dépenses = excédent de financement)

- La programmation pluriannuelle des investissements et des projets

DISPOSITIF AMELIORATION DE L' HABITAT

Politique :

			année démarrage			
		total / moy.	2023	2024	2025	2026
INVESTISSEMENT	Dépenses d'investissement	1 400 000	350 000	350 000	350 000	350 000
	dépenses - assiette FCTVA	-	-	-	-	-
	Subventions versées	1 400 000	350 000	350 000	350 000	350 000
	subventions versées aux particuliers		150 000	150 000	150 000	150 000
	subvention à SOLIHA		200 000	200 000	200 000	200 000
	Recettes d'investissement	600 000	150 000	150 000	150 000	150 000
	FCTVA	-	-	-	-	-
	Subventions reçues	600 000	150 000	150 000	150 000	150 000
ANAH (à compléter)		150 000	150 000	150 000	150 000	
	Besoin/excédent de financement	800 000	200 000	200 000	200 000	200 000
FONCTION	Dépenses de fonctionnement	-	-	-	-	-
	Ingénierie SOLIHA / déjà dans prospective					
	Recettes de fonctionnement	-	-	-	-	-
	subvention - ingénierie / déjà dans prospective					
	Dépenses induites de fonctionnement	-	-	-	-	-

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2023-28

Les résultats des simulations

- Sur la base des hypothèses établies (PPI à compléter / autres hypothèses à modifier), la CCVCC voit ses marges de manœuvre diminuer mais ces dernières demeurent satisfaisantes :
 - La dynamique des charges de gestion est supérieure à celle des produits : l'EBF diminue de 13,9% par an.
 - L'importance du fonds de roulement initial et d'une CAF nette positive permet d'éviter tout recours à l'emprunt pour financer la PPI
 - La situation en fin de période (CAF nette de 762 k€ et dette de 1,5 année de CAF) est globalement satisfaisante mais la CCVCC a utilisé l'essentiel de son fonds de roulement ; son résultat de fonctionnement est proche de 0.

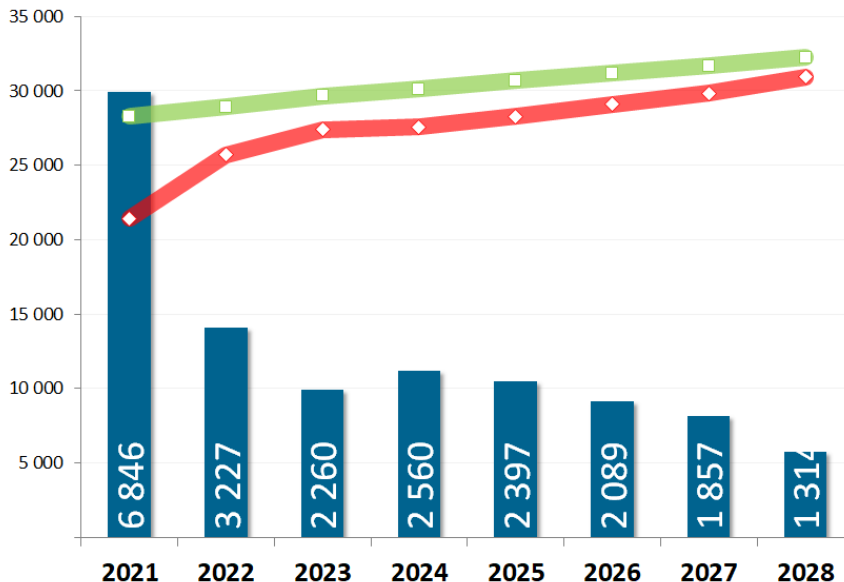
SOLDE DE GESTION	Evol. An. Moy. 2022/2028	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Produits de gestion	1,8%	28 289	28 924	29 671	30 139	30 671	31 174	31 694	32 234
Charges de gestion	3,1%	21 443	25 698	27 411	27 580	28 274	29 085	29 837	30 920
EBF	-13,9%	6 846	3 227	2 260	2 560	2 397	2 089	1 857	1 314
Résultat financier	-12,9%	-129	-155	-134	-117	-102	-87	-75	-68
Solde des op. excep. (hors cessions)	-100,0%	-1 722	-1						
CAF brute	-14,0%	4 996	3 071	2 126	2 443	2 296	2 001	1 783	1 246
Am. du capital de la dette	-9,4%	778	874	874	797	778	742	622	484
CAF nette	-16,2%	4 218	2 197	1 252	1 646	1 517	1 259	1 161	762
Résultat fonct.		3 917	1 893	852	1 060	864	526	267	-297
Résultat + report		10 527	12 419	5 820	3 388	2 219	1 413	833	36
Résultat global		13 574	13 652	8 061	4 660	2 649	3 986	4 722	4 063
CAF brute / RRF (Taux de CAF)	15%	17,4%	10,6%	7,2%	8,1%	7,5%	6,4%	5,6%	3,9%
Encours / CAF (en années)	12 ans	1,4 ans	2, ans	2,5 ans	1,9 ans	1,6 ans	1,5 ans	1,4 ans	1,5 ans
Encours / RRF (ratio surendettement)	90%	25%	22%	18%	15%	12%	10%	8%	6%
Charges de personnel nettes / DRF	20%	12,0%	13,0%	12,7%	13,2%	13,6%	13,9%	14,2%	14,4%

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2023-28

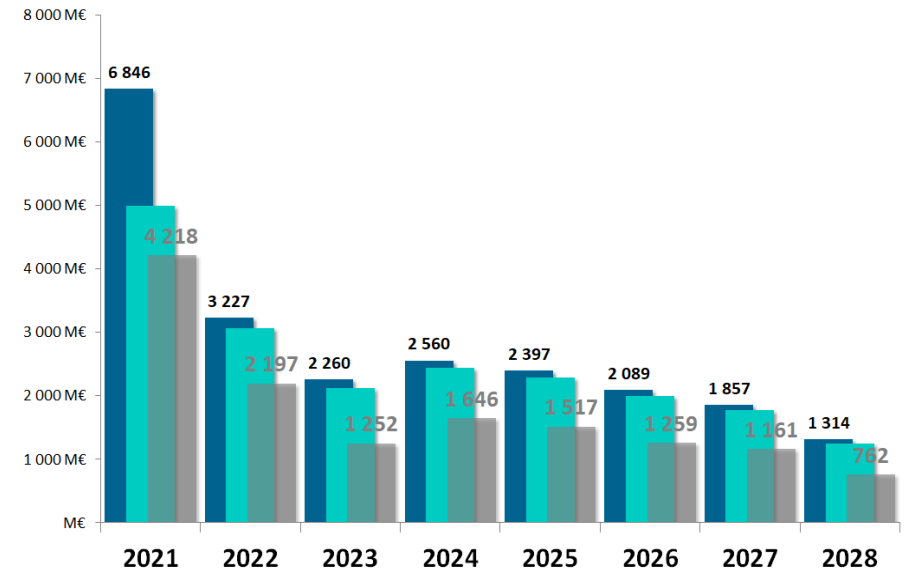
Les résultats des simulations

- Sur la base des hypothèses établies (PPI à compléter / autres hypothèses à modifier), la CCVCC voit ses marges de manœuvre diminuer mais ces dernières demeurent satisfaisantes :
 - La gestion courante voit les marges de manœuvre diminuer (charges de gestion / produits de gestion) : la CCVCC devra faire en sorte à moyen terme de mettre fin à cet effet ciseaux si elle veut éviter de se trouver dans une situation difficile (l'EBF doit financer la charge totale de la dette)
 - La baisse des soldes de gestion est maîtrisée mais la situation demeure positive (CAF nette positive) : le niveau de la CAF nette doit être ajusté en fonction de l'effort d'investissement que souhaite la CC

■ EBF ◆ Charges de gestion □ Produits de gestion



■ EBF ■ CAF brute ■ CAF nette



4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2023-28

Les résultats des simulations

- Variante : évolution supérieure de 2 points des charges de fonctionnement (5% au lieu de 3 pour les charges à caractère général – 7% au lieu de 5% pour les charges de personnel)
 - La baisse de l'EBF est accélérée : il ne permet plus de financer la charge totale de la dette et la CAF nette devient négative (-386 k€)
 - Le niveau d'endettement (6,1 années) dépasse le seuil d'alerte en fin de période (18,1 années au lieu de 12)

SOLDE DE GESTION	Evol. An. Moy. 2022/2028	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Produits de gestion	1,8%	28 289	28 924	29 671	30 140	30 673	31 176	31 698	32 239
Charges de gestion	3,6%	21 443	25 698	27 465	27 778	28 632	29 618	30 562	31 855
EBF	-29,9%	6 846	3 227	2 206	2 362	2 041	1 558	1 136	384
Résultat financier	-6,9%	-129	-155	-134	-131	-133	-125	-110	-101
Solde des op. excep. (hors cessions)	-100,0%	-1 722	-1						
CAF brute	-32,8%	4 996	3 071	2 072	2 231	1 909	1 434	1 026	283
Am. du capital de la dette	-4,4%	778	874	874	865	923	923	804	669
CAF nette	#NOMBRE!	4 218	2 197	1 199	1 366	986	511	222	-386
Résultat fonct.		3 917	1 893	798	848	477	-42	-489	-1 261
Résultat + report		10 527	12 419	9 492	7 492	5 721	3 963	2 285	339
Résultat global		13 574	13 652	9 492	7 492	5 721	6 310	6 106	4 299
CAF brute / RRF (Taux de CAF)	15%	17,4%	10,6%	7,0%	7,4%	6,2%	4,6%	3,2%	0,9%
Encours / CAF (en années)	12 ans	1,4 ans	2, ans	3,3 ans	3,4 ans	3,9 ans	4,6 ans	5,6 ans	18,1 ans
Encours / RRF (ratio surendettement)	90%	25%	22%	23%	25%	24%	21%	18%	16%
Charges de personnel nettes / DRF	20%	12,0%	13,0%	12,7%	13,4%	13,9%	14,4%	15,0%	15,4%

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVCC 2023-28

Les résultats des simulations

- **Variante : évolution supérieure de 2 points des charges de fonctionnement (5% au lieu de 3 pour les charges à caractère général – 7% au lieu de 5% pour les charges de personnel) + investissement majoré de 2 M€/an (soit 12 M€ sur la période)**
 - Du point de vue budgétaire, la CCVCC réussit à conserver une section de fonctionnement équilibrée (grâce au résultat reporté)
 - Du point de vue financier, la baisse de l'EBF est incompatible avec le recours à l'emprunt nécessité par la hausse de l'effort d'investissement : la CAF nette devient négative en 2027 et le niveau d'endettement dépasse le seuil d'alerte en 2028 (40,6 années)

SOLDE DE GESTION	Evol. An. Moy. 2022/2028	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Produits de gestion	1,8%	28 289	28 924	29 671	30 140	30 673	31 176	31 698	32 239
Charges de gestion	3,6%	21 443	25 698	27 465	27 778	28 632	29 618	30 562	31 855
EBF	-29,9%	6 846	3 227	2 206	2 362	2 041	1 558	1 136	384
Résultat financier	-0,7%	-129	-155	-134	-151	-169	-177	-160	-148
Solde des op. excep. (hors cessions)	-100,0%	-1 722	-1						
CAF brute	-34,8%	4 996	3 071	2 072	2 211	1 873	1 382	977	235
Am. du capital de la dette	1,0%	778	874	874	956	1 091	1 175	1 058	925
CAF nette	#NOMBRE!	4 218	2 197	1 199	1 255	781	207	-82	-690
Résultat fonct.		3 917	1 893	798	828	441	-94	-539	-1 308
Résultat + report		10 527	12 419	9 492	7 472	5 671	3 876	2 174	214
Résultat global		13 574	13 652	9 492	7 472	5 671	4 352	2 240	214
CAF brute / RRF (Taux de CAF)	15%	17,4%	10,6%	7,0%	7,3%	6,1%	4,4%	3,1%	0,7%
Encours / CAF (en années)	12 ans	1,4 ans	2, ans	4,3 ans	5,1 ans	6,8 ans	8,4 ans	10,7 ans	40,6 ans
Encours / RRF (ratio surendettement)	90%	25%	22%	30%	37%	41%	37%	33%	30%
Charges de personnel nettes / DRF	20%	12,0%	13,0%	12,7%	13,4%	13,9%	14,4%	14,9%	15,4%

5. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA CCVCC EN 2023

Au regard des orientations budgétaires, la CCVCC devra fixer :

- **Ses objectifs concernant :**
 - L'évolution des dépenses de fonctionnement, exprimées en valeur et en comptabilité générale de la section de fonctionnement
 - L'évolution de son besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette
 - Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et annexes.
- **Pour appuyer les élus dans cette réflexion et pour informations, les données relatives à 2022 et aux années suivantes (prospective financière) sont les suivantes : (évolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement)**

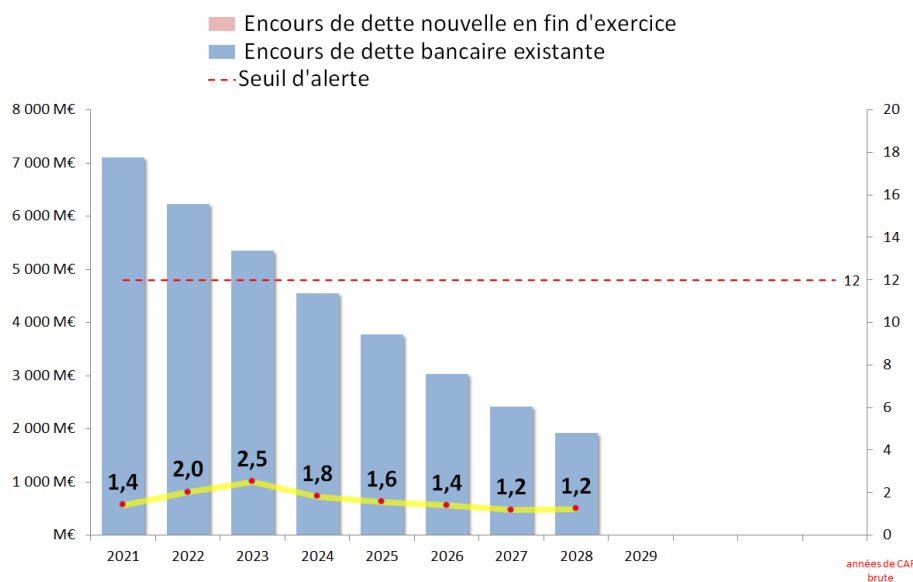
Fonctionnement	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Evolution des dépenses de fct	27 090 709	28 857 018	29 116 865	29 844 778	30 685 606	31 464 671	32 568 910
Evolution annuelle		6,5%	0,9%	2,5%	2,8%	2,5%	3,5%

- **Si l'on examine les seules dépenses réelles de fonctionnement, les dépenses CCVCC se montaient en 2022 à 27 091 k€ (budget principal).**
- **Ces chiffres doivent être analysés en tenant compte de la montée en charge des services et compétences communautaires.**

5. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA CCVCC EN 2023

Au regard des orientations budgétaires, voici quelques données relatives à la structure de la dette de la CCVCC, sur la base des données à fin 2022 :

- L'encours de la dette et l'évolution prévisionnelle du besoin de financement :
 - L'encours de la dette de la CCVCC (budget principal) se montera au 1^{er} janvier 2023 à 4 213 273 euros
 - L'encours prévisionnel de la dette du budget principal (dette bancaire et dette PPP) :



5. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA CCVCC EN 2023

Au regard des orientations budgétaires, voici des données relatives aux effectifs et à la structure des charges de personnel

- **Structure des effectifs à fin 2022 : xx postes pourvus (xx ETP)**
- **Structure de la masse salariale 2022 (CA prévisionnel)**

- Le temps de travail des agents peut être hétérogène :
 - XXXX

Personnel extérieur au service	51 998
Rémunérations - titulaires	1 171 285
Indemnités de résidence	16 335
NBI	23 265
Indemnités - titulaires	266 377
Rémunérations - non titulaires	852 320
Indemnités de résidence	14 070
Indemnités - non titulaires	53 051
Charges sociales	1 013 445
Autres charges de personnel	100 419

A noter :

- La CCVCC a perçu en 2022 des atténuations de charges pour un montant de 32 514€